

**Rapport d'impact  
2022 sur les  
obligations vertes**

**En février 2022, nous avons émis notre première obligation verte avec une maturité de 10 ans d'un milliard de dollars canadiens.**

Ce premier rapport sur les obligations vertes couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 et fournit aux investisseurs des informations concernant notre registre des obligations vertes, notre émission d'obligation verte, l'allocation du produit et les impacts environnementaux associés. À l'avenir, PSP publiera des rapports annuels sur les obligations vertes afin de souligner tout changement apporté à son registre des obligations vertes et d'inclure toute nouvelle émission. Nous recommandons que ce rapport sur les obligations vertes soit lu conjointement avec le [cadre de référence des obligations vertes](#) de PSP.

# Table des matières

## 02

Cadre de référence des obligations vertes

## 04

Détails de l'émission d'obligation verte et registre

04 Détails de l'émission

04 Registre des obligations vertes

## 05

Rapport d'impact par catégorie

05 Impact des projets opérationnels d'énergie renouvelable

05 Impact des projets de gestion forestière

06 Impact des projets de bâtiments verts

06 Étude de cas – 22 Bishopsgate

## 07

Annexe –

07 Rapport d'assurance limitée d'EY

09 Liens clés

# Cadre de référence des obligations vertes

Comme indiqué dans notre cadre de référence des obligations vertes, en émettant des obligations vertes, Investissements PSP vise à financer des investissements conformes à son mandat\* dans le but de générer des retombées environnementales et climatiques positives, au profit de la société. Le produit net des émissions d'obligations vertes est affecté à des actifs qui soutiennent la transition vers une économie faible en carbone et qui démontrent une solide performance ESG.

Après la publication de son [cadre de référence des obligations vertes](#), Investissements PSP a publié une première [feuille de route pour la stratégie climatique](#) et un guide expliquant sa [taxonomie des actifs verts](#). Le programme d'obligations vertes soutient la mise en œuvre de cette stratégie climatique en identifiant les actifs admissibles aux obligations vertes qui sont considérés comme « vert foncé » dans notre taxonomie des actifs verts.

PSP a établi cinq grands piliers pour guider le développement de son approche des obligations vertes. Ces piliers d'obligations vertes décrivent les résultats concrets que nous cherchons à atteindre grâce à notre programme d'obligations vertes.

Ils s'inspirent des normes de l'industrie et des taxonomies existantes, notamment les six objectifs environnementaux de la taxonomie de l'Union européenne.

Tous les actifs verts admissibles, tels que définis à la page suivante, sont destinés à contribuer à un ou plusieurs des piliers. Tel qu'établi dans son cadre de référence des obligations vertes, Investissements PSP cherche également à s'assurer que tous les investissements sélectionnés dans le programme des obligations vertes n'entravent aucun des cinq piliers des obligations vertes de PSP.



\* Le mandat statutaire d'Investissements PSP consiste à gérer les sommes qui lui sont transférées, dans l'intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des lois relatives aux régimes et à placer ses actifs en vue de générer un rendement maximal, tout en évitant les risques de perte indus et en tenant compte de la capitalisation et des politiques et exigences des régimes, ainsi que de la capacité de ces régimes à s'acquitter de leurs obligations financières.

Le [cadre de référence des obligations vertes](#) de PSP est aligné sur les principes des obligations vertes de l'International Capital Market Association (ICMA). Le cadre a été évalué de manière indépendante par CICERO Shades of Green, qui a fourni un [deuxième avis](#) (anglais seulement) sur la qualité du cadre et la gouvernance relative à la sélection des actifs. Le cadre a reçu la cote « Vert Moyen CICERO » ainsi que la cote la plus élevée en matière de gouvernance, soit « Excellent », ce qui démontre la solide structure de gouvernance mise en place par Investissements PSP.

## Évaluation externe

°CICERO



COTE: **VERT MOYEN** COTE DE GOUVERNANCE: **EXCELLENT**

- Deuxième avis sur le cadre par CICERO Shades of Green
- Rapport d'assurance limitée sur l'allocation du produit net par EY

## Utilisation admissible des fonds

PSP a l'intention d'allouer un montant équivalent au produit net de la vente de toute émission d'obligations vertes à une sélection d'investissements privés (les « actifs verts admissibles ») en accord avec les catégories de projets admissibles de PSP.

- Énergie renouvelable
- Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres
- Bâtiments verts
- Transport propre
- Gestion durable de l'eau et des eaux usées
- Produits, technologies de production et procédés adaptés à l'économie circulaire
- Efficacité énergétique
- Prévention et contrôle de la pollution



## Processus d'évaluation et de sélection des projets

Un **groupe de travail sur les obligations vertes**, composé de représentants des équipes de Trésorerie, d'Investissement responsable, d'Affaires juridiques et de diverses équipes de placement, a été créé et se réunira régulièrement. Celui-ci est responsable de l'évaluation et de la sélection des actifs verts admissibles ainsi que de la gestion du **registre des obligations vertes** pendant la durée de vie de toutes les émissions.

## Gestion des fonds

Le groupe de Trésorerie **surveillera, par le biais du registre, l'allocation du produit net** de la vente de toute obligation verte aux actifs verts admissibles. Le groupe de travail sur les obligations vertes **révisera le registre chaque année** afin de s'assurer que les actifs verts admissibles continuent de répondre aux critères d'admissibilité. Tout actif vendu sera retiré du registre.

## Rapport d'impact

Investissements PSP a l'intention de publier son rapport d'impact inaugural sur les obligations vertes **dans un délai d'un an à compter de la première émission, et sur une base annuelle par la suite**. Le rapport sera mis à la disposition du public sur le **site Web de PSP** et comprendra de l'information sur les objectifs d'allocation et d'impact.

# Détails de l'émission d'obligation verte et registre

## Détails de l'émission

En février 2022, PSP a émis sa première obligation verte pour un montant total de 1 000 000 000 de dollars canadiens, comme détaillé ci-dessous.

Émetteur	PSP Capital Inc.
Classement	Aaa (Moody's) / AAA (S&P) / AAA (Fitch) / AAA (DBRS)
Taille	1 000 000 000 \$ CA
Format	Placement privé canadien; règle 144A/3(c)(7) et règlement S
CUSIP/ISIN	Règle 144A : 69363TAR3 / CA69363TAR38 Règlement S : C75089AA7 / CAC75089AA76
Date d'émission	25 février 2022
Date d'échéance	1 <sup>er</sup> mars 2032
Coupon	2,600 % par année

## Registre des obligations vertes

Grâce au registre des obligations vertes, le groupe de Trésorerie suit l'allocation du produit net de la vente de toute obligation verte aux actifs verts admissibles. Chaque année, le groupe de travail sur les obligations vertes évalue le registre des obligations vertes et s'assure que les actifs verts admissibles continuent de répondre aux critères d'admissibilité, conformément au cadre des obligations vertes. Tout actif vendu est retiré du registre des obligations vertes. Le montant total du produit des obligations vertes de PSP a été alloué aux actifs verts admissibles sur la base des décaissements effectués au cours d'une période rétrospective de trois ans, sans tenir compte de la propriété des entreprises avant cette période.

Obligations vertes	Montant
Obligation verte 1	1 000 000 000 \$ CA
<b>Total des obligations vertes</b>	<b>1 000 000 000 \$ CA</b>
<b>Catégories d'actifs verts admissibles</b>	
Énergie renouvelable [à travers le continent américain, l'Europe et l'Australie]	
Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres [Canada]	
Bâtiments verts [Royaume-Uni]	
<b>Total des actifs</b>	<b>1 000 000 000 \$ CA</b>
<b>Produit net non alloué (31 décembre 2022)</b>	<b>0 \$ CA</b>

# Rapport d'impact par catégorie

Comme le prévoit le [cadre de référence des obligations vertes 2022](#), Investissements PSP cherche à assurer la publication d'un rapport d'impact complet et transparent sur une base annuelle. Notre rapport d'impact sur les obligations vertes comprend des indicateurs de performance environnementale qualitatifs et quantitatifs sur les actifs verts admissibles, divulgués au niveau de la catégorie. Les paramètres d'impact sont sélectionnés conformément aux exemples de paramètres de rapport inclus dans le cadre de référence de PSP.

La part des mesures d'impact attribuable aux investisseurs en obligations vertes est déterminée en calculant le ratio de la proportion de propriété détenue par Investissements PSP par rapport à la valeur de l'entreprise, incluant les liquidités des investissements sous-jacents, au 31 mars 2022. Cette méthode de calcul de la proportion détenue par Investissements PSP a été choisie en conformité avec le [Handbook – Harmonized Framework for Impact Reporting](#) (anglais seulement) de l'ICMA.

## Impact des projets opérationnels d'énergie renouvelable

Cette catégorie comprend les actifs qui impliquent la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, l'entretien et la distribution de certaines sources de production d'énergie renouvelable.

Mesure de l'impact des obligations vertes de PSP	2021 <sup>1</sup>
Capacité totale installée (MW)	2 976
<i>Au prorata</i>	529
Production annuelle d'électricité propre (MWh)	6 828 000
<i>Au prorata</i>	1 213 662
Émissions annuelles de GES évitées (tCO <sub>2</sub> e)	1 645 000
<i>Au prorata</i>	292 395
Émissions de GES tCO <sub>2</sub> e (type 1 et type 2)	20 172
<i>Au prorata</i>	3 586

<sup>1</sup> Comme indiqué par l'entreprise dans sa divulgation publique.

## Impact des projets de gestion forestière

Cette catégorie comprend les actifs qui contribuent à la gestion durable des ressources naturelles et de l'utilisation des terres, notamment le bois d'œuvre, l'aquaculture et la production agricole certifiés durables.

Mesure de l'impact des obligations vertes de PSP	2021 <sup>2</sup>
Surface totale (hectares)	575 000,00
<i>Au prorata</i>	219 380,29
Émissions de GES tCO <sub>2</sub> e (type 1 et type 2)	5 962,00 <sup>2</sup>
<i>Au prorata</i>	2 274,69
Émissions de GES absorbées ou évitées (tCO <sub>2</sub> e)	20 millions de tonnes sur la durée de vie du projet <sup>2</sup>
Certification pertinente	Sustainable Forestry Initiative (SFI)
Certification pertinente	Relations progressistes avec les autochtones du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA)

<sup>2</sup> Comme indiqué par l'entreprise dans sa divulgation publique.

## Impact des projets de bâtiments verts

Cette catégorie comprend les actifs qui ont reçu, ou s'attendent à recevoir sur la base de leurs plans de conception, de construction et d'exploitation, une certification selon des normes de construction vérifiées par des tiers.

Mesure de l'impact des obligations vertes de PSP	2021 <sup>3</sup>
Type de bâtiment	Grande tour de bureaux pour entreprises
Emplacement du bâtiment	Londres, Royaume-Uni
Efficacité énergétique (MWh par pied carré)	0,003
Efficacité de la gestion de l'eau (litres consommés par pied carré)	56,83
Émissions de GES tCO <sub>2</sub> e (type 1 et type 2)	5 647
<i>Au prorata</i>	<i>1 412</i>
Énergie renouvelable achetée (MWh)	13 887
<i>Au prorata</i>	<i>3 472</i>
Proportion d'énergie renouvelable (%) par rapport à la consommation totale d'énergie	50 %
Multiple de décarbonation selon le parcours 1,5 degré de CRREM <sup>4</sup>	0,687x
Certification pertinente	BREEAM – Nouvelle construction   Excellent

<sup>3</sup> Comme indiqué par l'entreprise dans sa soumission GRESB.

<sup>4</sup> [Carbon Risk Real Estate Monitor Global Pathways](#) (anglais seulement).

## Étude de cas

### 22 Bishopsgate



#### Bâtiment vert

Situé au coeur de Londres, le 22 Bishopsgate privilégie les normes ESG les plus élevées depuis sa conception, témoignant de son engagement admirable en faveur de la durabilité. L'exploitation de l'immeuble est carboneutre, utilisant uniquement de l'électricité renouvelable certifiée et des crédits compensatoires pour les émissions de carbone restantes.

Ses principes d'économie circulaire et ses processus écologiques innovants encouragent, entre autres, les locataires à réduire efficacement leurs déchets et leur consommation énergétique, ce qui soutient leur objectif d'avoir le plus faible impact environnemental possible.

Découvrez [leur site officiel](#) pour plus d'information.

## Annexe –

# Rapport d'assurance limitée d'EY

## Rapport d'assurance du professionnel en exercice indépendant

### À l'intention de la direction de Investissements PSP

#### *Étendue*

Nos services ont été retenus par Investissements PSP [la « Compagnie »] pour réaliser une « mission d'assurance limitée », au sens de la norme canadienne de missions de certification [ci-après, la « mission »], afin de faire rapport sur l'allocation par Investissements PSP du produit net, tel que cela a été présenté dans le Rapport d'impact 2022 sur les obligations vertes [le « rapport »], des billets de premier rang à 2,600 % de 1 000 000 000 \$ CAD émis le 17 février 2022 par PSP Capital, une société à part entière d'Investissements PSP, échéant le 1<sup>er</sup> mars 2032 [« l'objet considéré »].

Outre les éléments figurant au paragraphe précédent, qui précise l'étendue de notre mission, aucune procédure d'assurance n'a été mise en œuvre à l'égard des autres informations contenues dans le rapport et, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur ces celles-ci.

#### *Critères appliqués par PSP*

Dans le cadre de la préparation de l'objet considéré, Investissements PSP a réparti le produit net en conformité avec les catégories d'actifs verts admissibles présentés dans le cadre de référence des obligations vertes d'Investissements PSP publié en février 2022 [les « critères »]. Ces critères ont été expressément conçus pour aider Investissements PSP à communiquer l'information sur l'allocation du produit net de l'objet considéré. Par conséquent, l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

#### *Responsabilités d'Investissements PSP*

Il incombe à la direction d'Investissements PSP de sélectionner les critères et de présenter l'objet considéré, dans tous ses aspects significatifs, conformément à ceux-ci. Cette responsabilité inclut l'établissement et le maintien de contrôles internes, la tenue à jour de dossiers adéquats et l'élaboration d'estimations qui sont pertinentes pour la préparation de l'objet considéré, de sorte qu'il soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilités d'EY*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur la présentation de l'objet considéré sur la base des éléments probants que nous avons obtenus.

Notre mission a été réalisée conformément à la Norme canadienne de missions de certification [« NCMC »] 3000, Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques [« NCMC 3000 »]. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons notre mission de façon à obtenir l'assurance limitée que, dans tous ses aspects significatifs, l'objet considéré est présenté conformément aux critères, et que nous délivrions un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder une conclusion d'assurance limitée.

#### *Notre indépendance et notre contrôle qualité*

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

EY applique également la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 1, Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers, ou d'autres missions d'assurance ou de services connexes, et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.



### Description des procédures mises en œuvre

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues pour obtenir un niveau d'assurance limitée sur lequel fonder notre conclusion et ne fournissent pas tous les éléments probants qui seraient requis pour exprimer un niveau d'assurance raisonnable.

Bien que l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction ait été considérée pour déterminer la nature et l'étendue de nos procédures, notre mission n'a pas été conçue pour fournir une assurance quant aux contrôles internes. Nos procédures ne comprenaient pas le test des contrôles ou la mise en œuvre de procédures liées à la vérification de l'agrégation ou du calcul des données dans les systèmes informatiques.

Une mission d'assurance limitée consiste à demander des informations, principalement aux personnes responsables de la préparation de l'objet considéré et des informations associées, et à mettre en œuvre des procédures analytiques et autres procédures appropriées.

### Nos procédures ont compris :

- des entrevues avec des membres du personnel pertinents afin d'acquérir une compréhension du processus d'information et des contrôles internes;
- des demandes d'informations auprès des membres du personnel pertinents qui sont responsables de l'objet considéré, notamment, lorsque cela s'applique, l'inspection des documents relatifs à l'allocation du produit net conformément aux critères;
- la revue de la présentation de l'objet considéré et de l'information fournie sur celui-ci dans le rapport.

Nous avons également mis en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porte à croire que l'objet considéré au 31 décembre 2022 n'est pas préparé, à tous égards importants, conformément aux critères.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Montréal, Canada

Le 31 janvier 2023

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129122

### Allocation du produit net

31 décembre 2022

Catégories d'actifs verts admissibles	Allocation du produit des obligations vertes \$
Énergie renouvelable	
Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres	
Bâtiments verts	
<b>Total</b>	<b>1 000 000 000</b>

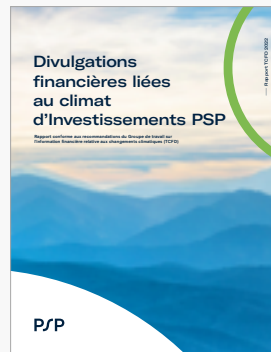
# Annexe – Liens clés



Rapport annuel 2022



Rapport sur l'investissement responsable 2022



Divulgations financières liées au climat d'Investissements PSP



Vision d'entreprise de PSP sur les changements climatiques



Taxonomie des actifs verts de PSP



Cadre de référence des obligations vertes de PSP



Deuxième avis sur les obligations vertes de PSP – CICERO Shades of Green

PSP

— [investpsp.com](https://investpsp.com)